marseillais (Ump) qui préside la communauté urbaine Marseille Provence Métropole a rappelé « avoir voté le texte à l'Assemblée ». Un vote qui ne signifie pas qu'il a accordé un blanc seing au gouvernement : « Le texte est flou sur la fiscalité locale et le droit des sols. Il doit gagner en bon sens », a-t-il indiqué, sous l'oeil approbateur de ses collègues. Et pour que ces derniers saisissent bien la main tendue, l'élu a déroulé un argumentaire en phase avec les revendications des maires : « l'ai été maire de secteur durant 30 ans. Je sais ce que c'est que d'avoir peu de pouvoirs. C'est très frustrant... ».

Les maires vont donc s'atteler à la rédaction des fameux amendements censés adapter la loi à leurs exigences. « Quand un texte présente des malfaçons, il faut l'améliorer. Nous sommes désormais en capacité de le faire », a indiqué M. Cristiani. « Tout est remis en cause ! On ira le plus loin possible dans les amendements », a promis Maryse Joissains-Masini. Du côté du gouvernement, on reste serein. « J'attends les pro-

positions. Aux élus du conseil paritaire de dégager des accords sur la gouvernance et la fiscalité. Au boulot les maires! », a lancé Marylise Lebranchu. Restera alors le plus compliqué : que ses amendements dégotent une majorité au Parlement. Dans les mairies, le souvenir du camouflet subi avec le vote de la loi Mapam est encore dans toutes les têtes. Mais cette fois, on garde un atout dans sa manche : l'échéance des sénatoriales fin septembre. « Les sénatoriales sont dans trois mois. Vous connaissez certainement la suite... », a d'ailleurs souligné le président des l'Union des maires dans son intervention à l'adresse de la ministre. Sous entendu : la suite, ce sera un nouveau basculement de la majorité de la Haute Assemblée, comme en 2011 après la réforme territoriale du gouvernement Fillon.

m VA7 A

\* Le conseil paritaire regroupe 16 maires de communes appartenant aux Epci concernés par le projet métropolitain, en plus du maire de Marseille, des six présidents de ces Epci et de vingt-trois représentants de l'Etat.

## MONTGENÈVRE-VIA LATTEA

## Des maires unis par-delà la frontière

es maires italiens de l'Union de montagne des six communes olympiques de la Voie Lactée ont invité Guy Hermitte, maire de Montgenèvre, à Cézanne pour étudier des projets d'aménagement intégrés de territoire, associant ainsi la commune française à un regroupement politique et économique transfrontalier. « C'est un jour historique », a déclaré le maire de Cézanne, Lorenzo Collomb.

Walter Marin, président de cette union et maire de Sestrières, a rappelé les chiffres de la Voie lactée, un territoire intercommunal de 334 km<sup>2</sup> de surface, où réside 4.300 résidents à l'année avec près de 12.000 lits hôteliers recensés. Impulsée par la région du Piémont, cette union de montagne a pour objectif de mutualiser et d'intégrer les services à la population et le développement touristique, autour d'un massif commun dépassant les frontières administratives. En effet, La Comunità Montana n'existe plus et l'entité qui l'a remplacée ne correspondait pas aux



exigences spécifiques liées au territoire. Cette forme juridique de « Unione » est donc la seule que la Regione Piemonte et l'Etat italien aient approuvée.

Guy Hermitte, maire de Montgenèvre, est intervenu pour remercier l'assemblée de cette invitation à intégrer l'union des communes de la Voie Lactée, un projet qui correspond parfaitement à la volonté de la station de Montgenèvre.

Au-delà des formes juridiques possibles pour cette association locale entre communes d'états différents, le Maire a confirmé la volonté de Montgenèvre d'être partie prenante des projets de territoire émanant de cette union. La collaboration entre les domaines skiables de Montgenèvre et de la SPA Sestriere a été confortée d'année en année, ainsi qu'en témoigne le dernier accord d'intégration des remontées de Gimont et Cime Saurel dans le forfait Grand Montgenèvre.

Un autre important défi relevé par Montgenèvre est le « Paris-Montgenèvre en TGV », un contrat de destination initié depuis plusieurs années qui vient de voir implémenter la gare Montgenèvre sur le site SNCF au cours de l'hiver dernier et qui recense près de 18 millions de connexions par mois. La prochaine étape concernera un contrat de commercialisation en vue d'intégrer au titre de transport tous les produits de la station : for-

faits, cours et hébergements. Les communes italiennes doivent rejoindre ce partenariat, et le nom de la Voie Lactée devrait être associée à celui de la gare d'Oulx, qui sera réaménagée pour promouvoir la desserte des stations de sports d'hiver. Il s'agit également de travailler au cabotage entre Milan et Bardonecchia, la métropole offrant un bassin de population de 1,2 M d'habitants.

Walter Marin a confirmé que les Ferrovie dello Stato ont accepté de prendre en compte les projets pour la gare d'Oulx et de la revaloriser en lui conférant l'appellation de station Via Lattea. Franço Capra, maire de Clavière, a pour sa part indiqué s'être entretenu deux jours plus tôt avec le président de SPA Sestrières, Giovanni Brasso, lequel lui a confirmé son intention de mettre en place une promotion commune de la Via Lattea - Montgenèvre inclus avec Bardonecchia, afin d'enrichir l'offre. Et le président de l'Unione de conclure sur l'importance de la collaboration des offices du tourisme de la Voie Lactée.-